REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI
REGION DE TAMBACOUNDA
COMMUNE DE BAKEL

PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE DE BAKEL (PIC)

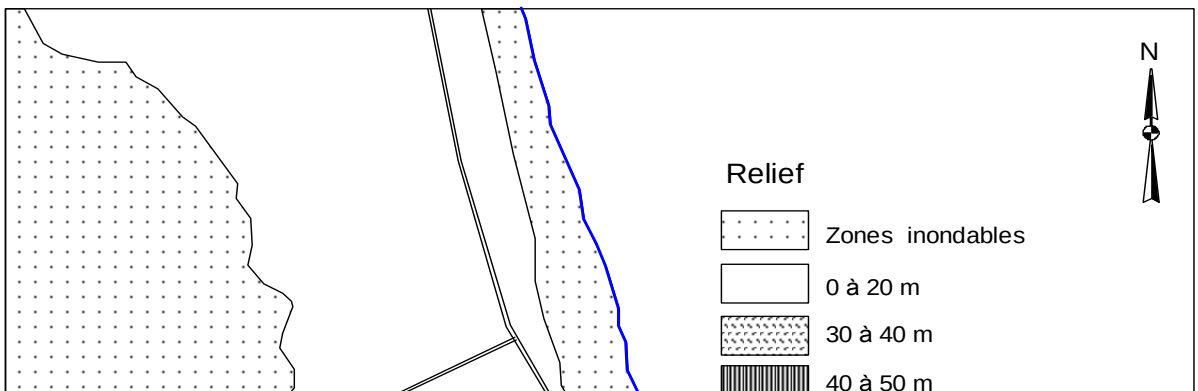
N
Relief
Zones inondables
0 à 20 m
30 à 40 m
40 à 50 m

SOMMAIRE

Avant propos
Introduction
1. Présentation générale de la Commune

1.1. Le site
1.2. Milieu physique
1.3. Milieu humain
2. Bilan Diagnostic
2.1 Habitat
2.1.1.Présentation des quartiers
2.1.2.Occupation spatiale
2.2.Assainissement et cadre de vie
2.3.Activités sociales
2.3.1.Santé
2.3.2.Jeunesse et Sports
2.3.3.Réseaux routiers
2.3.4.Réseaux électriques
2.3.5.Réseau d'alimentation en eau potable
2.4.Activités économiques et culturelles
2.4.1. Agriculture
2.4.2. Elevage
2.4.3. Pêche
2.4.4. Commerce
2.4.5. Artisanat
2.4.6. Tourisme
2.4.7. Culture
2.5.Analyse de la dynamique organisationnelle des O.C.B.
2.5.1.Analyse de l'institution communale
3.Problèmes de développement et leur hiérarchisation
4.Perspectives de développement
4.1.Axes stratégiques
4.2.Actions prioritaires
4.3.Programmation des projets

Avant propos

Introduction

La ville dans son environnement :

En tant que capitale départementale, la ville de Bakel a su développer des relations dynamiques avec sa zone de polarisation (le département). Ces relations étroites font que l'essor de la ville et le développement de son arrière pays sont étroitement liés. Il est donc évident qu'on ne peut parler de Bakel sans pour autant tenir compte de cette aire d'influence.

Situé à l'Est du Sénégal le département de Bakel est limité par :

- la région de Saint-Louis au Nord,
- le Mali et la Mauritanie à l'Est,
- le département de Tambacounda à l'Ouest,
- le département de Kédougou au Sud,

Le département de Bakel compte **202.653hbts**. Il possède deux communes : la commune de **Diawara** et la commune de **Bakel,** cinq arrondissements et treize communautés rurales :

- l'arrondissement de **Balla** comprend 03 communautés rurales :

  - la communauté rurale de Kothiari
  - la communauté rurale de Dougué
  - la communauté rurale de Bani Israël

- l'arrondissement de **Goudiri** comprend 02 communautés rurales :

  - la communauté rurale de Koulor
  - la communauté rurale de Goudiri

- l'arrondissement de **kidira** comprend 02 communautés rurales :

  - la communauté rurale de synthiou fissa
  - la communauté de Bélé

- l'arrondissement de **Kenieba** comprend 03communautés rurales :

  - la communauté rurale de Madina foulbé
  - la communauté rurale de Gathiari
  - la communauté rurale de Sadatou

- l'arrondissement de **Mouderi** comprend03communautés rurales :

  - la communauté rurale de Ballou
  - la communauté rurale de Gabou
  - la communauté rurale de Mouderi

Le Département ne représente que 1,7% de la population du pays (un des moins peuplés). Sa superficie est cependant vaste avec plus de 11% du territoire national, soit 22 378Km2 (deuxième départements par la superficie).

Le département de Bakel se situe dans la zone soudano-sahélienne pour l'essentiel de son territoire. Seul l'extrême Sud (à la limite avec le Département de Kédougou) présente des caractéristiques de la zone soudano-guinéenne. Il est situé entre 12^{e} et 14^{e} de latitude Nord et entre 11^{e} et 14^{e} de longitude Ouest.

Milieu Physique

Trois grandes unités géomorphologiques recouvrent le territoire du département :

- les plateaux du continental terminal (correspondant aux 2/3 Ouest du département),
- la zone de socle (correspondant au tiers Est du Département)
- les alluvions des vallées du Sénégal et de la Falémé (à la frontière Est du Département).

Ces grandes unités déterminent de façon très nette les potentialités de mise en valeur du Département.

Les **réseaux hydrographiques** relativement denses des deux bassins versants du département évacuent une grande part de ces 13 à 15 milliards de m3 d'eau de pluie annuels :

- le bassin de la Falémé et du Sénégal (tiers oriental du Département) avec des cours d'eau s'écoulant vers l'Est,
- le bassin de la Gambie (Ouest du département) avec deux vallées principales orientées vers le Sud-ouest : la vallée du Niériko et la vallée du Badiara.

Les sols sont très sensibles à **l'érosion hydrique** de par leur morphologie et en raison du relief relativement accidenté. Le caractère agressif des pluies et le débit torrentiel des cours d'eau à la suite des précipitations conduisent à des exportations importantes de l'horizon fertile des sols et à des dégradations des berges des cours d'eau (indice moyen de dégradation de 1800 tonnes /Km2 /an).

L'action de l'homme accentue les dégradations plus qu'elle ne tente de les limiter. Déboisement à des fins agricoles ou énergétiques, feux de brousse, pratiques pastorales conduisant au massacre d'arbres pour l'alimentation des animaux et au surpâturage des zones herbacées accroissent les difficultés de régénération du couvert végétal qui régresse fortement d'années en années.

BAKEL ET LE BASSIN D'EMIGRATION

Le Département est au cœur du bassin d'émigration de la vallée du fleuve, au centre du triangle formé par les villes et régions de Tambacounda, Kayes (mali) et Sélibaby (Mauritanie).

Avec le déclin économique de l'arachide au cours de la première moitié du 20ème siècle, cette émigration est devenue plus durable, avec des emplois fixes ou des activités de commerce dans les villes, vers d'autres pays d'Afrique et la France pour ceux qui seront alors employés dans la navigation maritime.

Selon les statistiques officielles françaises, les transferts financiers des émigrés sénégalais séjournant en France représentent la moitié de l'aide publique bilatérale apportée par la France.

Ces transferts, individuels et collectifs, ont **quatre destinations principales :**

- la consommation familiale, alimentaires et biens de consommation,
- les investissements personnels des émigrés dans la perspective de leur retour (maison en ciment au village, bien de consommation, investissements à but lucratif tels que maison à Dakar, véhicule, fonds de commerce,…),
- la thésaurisation, principalement sous forme de bétail,
- les investissements collectifs, d'abord pour des infrastructures culturelles (mosquées) puis sociales (écoles, dispensaires, puits, magasins de consommation, moulins,) et parfois productifs (agriculture principalement).

Principales activités :

Le primaire (agriculture, élevage, pêche, foresterie) est le principal secteur d'activité du Département. Au niveau régional, il représente plus des ¾ de l'activité économique (contribution du secteur au PIB régional 25 estimé à 78%). L'agriculture est essentiellement vivrière, la part des cultures de rente (coton, arachide de huilerie) représentant environ 25% de la surface exploitée. Foresterie et pêche sont très marginales :

l'exploitation forestière n'est réalisée que pour les besoins domestiques et la pêche, comme une activité de complément.

Au delà des revenus extérieurs qui assurent une partie importante de la survie des familles, le département est marqué par sa dépendance des autres régions du Sénégal et des pays voisins pour son approvisionnement et les services nécessaires à sa vie économique.

Il existe des commerces alimentaires dans tous les villages, sous forme de boutique et de tables, l'approvisionnement se fait en cascade, passant par de nombreux intermédiaires, renchérissant ainsi le coût au bout de la chaîne.

A Bakel, quelques commerçants s'approvisionnent en gros à partir de Dakar ou Tambacounda et alimentent le réseau des boutiques villageoises.

1. Présentation générale de la Commune

1.1. HISTORIQUE

Bakel a été créé comme poste militaire en 1818 par le capitaine de FREGATE, avec comme mission, l'établissement d'une escale pour assurer le commerce de traite. De 1819 à 1821, le poste militaire fut transformé en fort pour garantir la pratique du commerce. La reconstruction du poste eut lieu de 1853 à 1854 sous la direction du capitaine du génie Faidherbe. De 1854 à 1886, l'opposition à la colonisation faisait l'objet de nombreux accrochages. Ce fut El Hadji Omar TALL d'abord puis le marabout sarakholé Mamadou lamine DRAME. Durant toute la période coloniale la ville de Bakel a eu une importance primordiale avec les différents commerces (gomme, cuir, mil, or etc.…). A la fin du 19 siècle, Bakel connut son dépérissement suite à la chute de la gomme arabique concurrencée par la gomme Kordofan soudano-Egyptien, au développement de la culture de l'arachide à meilleur prix à l'ouest du pays, à la construction du chemin de fer Dakar – St- louis en 1885, Thiès – Kayes en 1923 et enfin au développement du transport routier. Ainsi Bakel ne sera que la porte d'entrée du pays sarakholé du Goye.

Selon les révélations des enquêtes, c'est Alboury NDIAYE et ses compagnons du Djolof, qui, pour aller rejoindre Ahmadou TALL au Mali, s'étaient arrêtés dans ce site verdoyant, compte tenu de la fatigue du voyage et des incertitudes, ils finiront par s'y implanter donnant naissance au quartier Ndiayega, noyau du peuplement, suivi de Modinkané et de grimpalé. Les habitants de Ndiayega et certains de Modinkané, du fait de leur ancienneté détiennent la propriété traditionnelle des terres de la ville.

1.2. Le site (localisation, situation administrative, polarisation)

La commune de Bakel est située à l'Est du pays à la frontière avec le Mali et la Mauritanie à plus de 500 km environ en amont de Saint- Louis sur la rive gauche du fleuve Sénégal et près de 800 km de la capitale Dakar.

La commune se situe à 45 km de Sélibaby (Mauritanie) et à 152 km de Kayes (Mali). La zone Bakel – Sélibaby – Kayes constitue ce qu'on appelle le triangle de l'émigration.

La commune de Bakel est rattachée, sur le plan administratif, à la région de Tambacounda qui est la plus grande du Sénégal (59602 km^2) et est le chef lieu du département (22378 km^2 soit 11,4 % du territoire national). Elle s'étend sur 4 km^2 de superficie avec une densité de 200hts/ km^2.

Située au débouché d'un coude du fleuve Sénégal, la ville de Bakel se trouve entre les latitudes 14°53' et 14° 55 ' Nord et les longitudes 12° 26' et 12°27' Ouest. Elle occupe une superficie de 4 km^2).

Les limites de la Commune de BAKEL sont fixées comme suit **:**

Point de départ

La borne située la plus au Nord désignée par le n°1. La borne n°1 est définie par la rencontre du prolongement vers l'EST du côté NORD de la concession de l'Elevage, à une distance de 760 mètres environ de la borne la plus au NORD de cette concession et de la rive OUEST du fleuve Sénégal.

De la B.1 à la B.2 en direction du SUD, la limite est formée par la crête OUEST de la berge du fleuve Sénégal. La B. est située au bord du fleuve dans le prolongement du côté SUD du lotissement O H E à environ 30 mètres de la borne la plus au SUD EST de ce lotissement.

De la B.2 à la B.3 en direction OUEST du lotissement O H E 'étend sur une distance de DEUX CENT SOIXANTE DEUX (262) mètres. La B.3 est située à une distance de DEUX CENT TRENTE DEUX (232) mètres de la borne la plus au SUD EST du lotissement.

De la B.3 à la B.4 en direction N N O, sur une distance de 1 175 mètres. La B.4 est située sur la carte de GOUDIRY à une distance de 865 mètres de l'angle S.O. de la concession de la M.A.S.

De la B4 à la B.5, en direction N N O, et sensiblement dans l'alignement B.3 – B.4 sur une distance de 635 mètres. La B.5 est située à

l'intersection précédemment définie et du prolongement sur 500 mètres de la limite de la concession de la M.A.S.

De la B5. à la B1 en direction E.N.E. sur une distance de 1 3 65 mètres, le périmètre est fermé ; cette limite coupant la route de MATAM à environ 550 mètres du coin de la concession de la M.A.S..

1.3. Milieu physique

1.3.1 Le climat

La ville se localise entre les latitudes 14° 50' N et 14° 60' N s'intègre dans la zone tropicale semi-aride caractérisée par un climat de type soudano-sahélien à deux saisons contrastées séparées par de courtes périodes de transition:

- la saison des pluies qui dure trois à quatre mois avec une moyenne annuelle d'environ 500 à 600 mm.
- la saison sèche plus longue qui dure huit à neuf mois sans pluie.

Le régime éolien de Bakel est directement lié à la position **du Front Inter-Tropical** (FIT). Dans cette zone, il est donc régi par l'interaction de trois centres de haute pression qui rythment la circulation de l'atmosphère dans le domaine tropical de l'hémisphère boréal. Il s'agit, au Nord, de l'anticyclone des Açores et celui de la cellule Maghrébine et au Sud, de l'anticyclone de Ste Hélène.

En **saison sèche**, l'anticyclone des Açores influence le climat sur toute la vallée du fleuve Sénégal avec la **circulation d'alizés continentaux Est à Nord-Est**. Ces vents intermittents apportent une certaine fraîcheur avec quelques pluies. C'est la période où les températures sont plutôt basses.

A partir de **mars**, ces vents sont relayés par des **alizés d'Est provenant du Maghreb** (Sahara) et traversent la région sur toute sa largeur. Ces vents d'Est, communément appelés Harmattan, apportent un flux d'air chaud et très sec responsable des températures élevées et des forts taux d'évaporation observés pendant cette période. Ils transportent également de fines particules de limon en suspension, réduisant la visibilité. Ces brumes sèches qui durent généralement plusieurs jours, proviendraient des massifs de Hoggar et de Tibesti.

En **été boréal**, l'alizé austral de l'anticyclone de S^{te} Hélène, qui devient la **mousson** en traversant l'équateur géographique, se substitue progressivement à l'Harmattan. Ce vent **Sud à Sud-Ouest** subit un parcours maritime et apporte d'énormes quantités d'air humide, provoquant l'arrivée des pluies sur toute la zone de Bakel. C'est alors que s'installe l'**hivernage,** pendant toute la période où le FIT est maintenu à une position plus septentrionale que la zone considérée.

Enfin, on note quelques particularités locales. D'une part la **présence de vents locaux** provoqués par le surchauffement au ras du sol en saison sèche. Ces vents favorisent la formation de brumes sèches, ceux ci sont, en général, porteurs de poussières et d'odeurs….. D'autre part, on note des **tourbillons** (mouvement ascendant) apparaissant parfois sur les terrains dénudés (où i l n'y a pas de végétation).

Figure 6: Températures moyennes mensuelles
de 1981 à 1999

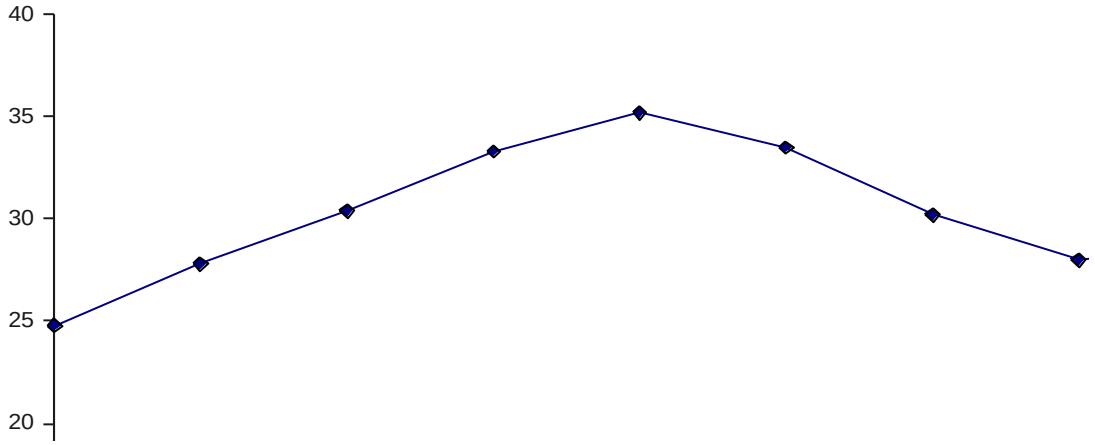

1.3.2. L'hydrographie

La ville de Bakel est parcourue par le fleuve Sénégal, qui constitue une frontière naturelle avec la Mauritanie. Ce fleuve est formé par la réunion du Bafing (branche principale) et du Bakoye à Bafoulabé. Il prend sa source en territoire guinéen dans les hautes altitudes du Fouta Djallon dans le domaine climatique guinéen très pluvieux. Il reçoit aux environs de Kidira la Falémé qui est une puissante rivière tropicale. Pendant l'hivernage celle-ci influe sur son régime hydrologique à l'aval.

Le Sénégal est un fleuve très important car à Bakel il draine un bassin versant couvrant une superficie de 218000 m² et son débit moyen annuel est de 648 m^3/s. Cependant sa pente très faible à Bakel (0,03 en moyenne) rend le réseau très réduit, ce qui limite l'érosion et le dépôt de particules. Le fleuve, long de 1790 km (du Fouta Djallon à Saint-Louis), s'écoule à Bakel sur un substratum dur composé de grés quartzites et de

schistes. En aval de Bakel, le fleuve ne reçoit sur sa rive droite que quelques affluents sahéliens d'apports négligeables dont le plus important est le Gorgol.

Environ tous **les 10 ans**, la ville se voie **envahie par les eaux, ravageant** à chaque fois des **centaines d'habitations.** Le quartier Dar es Salam à été inondé en 2003 par le débordement des eaux du fleuve provenant du Nord de la ville. En fait, pendant l'hivernage, des **marigots** temporaires, appelés «kharé» sont inondés par le fleuve. Ceux-ci se forment dans les bas fonds schisteux.

1.3.3. Le relief

Bakel est situé dans la partie du Sénégal qui présente les reliefs les plus anciens et les plus complexes. En effet, le site repose non loin du plateau du Ferlo, à la limite de la transgression marine, sur un rebord accidenté, festonné et précédé de chapelets de collines. Le modelé est en effet assez vigoureux. L'évolution géomorphologique de la zone y a été très longue. Les grés et quartzites du Cambrien (primaire), plissés, fissurés, et légèrement métamorphisés, constituent une guirlande de buttes allongées et de crêtes rocheuses (tel que le Mont des Singes) orientées Sud-Ouest/ Nord-Est d'une hauteur de 50 à 80m (maximum 120 m).

Cette partie Ouest de la ville est alors dotée de roches imperméables, associées à une « nappe de fracture » alimentée exclusivement par les eaux de ruissellement.

Au Sud essentiellement, la ville est ceinturée de dépressions (bas-fonds). Pendant la période de sécheresse qu'a connu le Sénégal, il y a quelques décennies, les populations ont édifié leur habitation sur ces zones (marigots, cuvettes…) à défaut d'une application de la loi par les autorités municipales (sans permis de construire). Aujourd'hui, ces populations se retrouvent régulièrement confrontées aux inondations de ces zones. A l'Est se situe le fleuve.

Ainsi, si ce site originel répondait aux exigences militaires mais aussi de protection contre les inondations à l'époque de la création du poste, aujourd'hui, la topographie du site apparaît comme une contrainte à l'urbanisation.

Ces contraintes topographiques limitent ainsi la ville dans sa croissance et lui ont d'ailleurs conféré une forme linéaire se développant le long du

fleuve sur plus de 2 km. L'exiguïté du centre actuel a entraîné un rejet systématique des équipements à Yaguiné. Suivant la configuration du terrain, il s'agit de la seule zone apte à l'extension. Ce sont les terrains du Fondé, au Nord, d'une altitude moyenne de 21m. Il s'agit d'une levée alluviale où la nappe, peu profonde, est alimentée directement par le fleuve. Une autre possibilité d'extension est à envisager à l'entrée du camp militaire (quartier Dar es Salam à l'Ouest), où a été déplacée la gare routière.

1.4. Milieu humain (historique du peuplement, composition et structure de la population,)

1.4.1. Historique du peuplement

Pendant le 19ième siècle, dans les efforts de conquête militaire, les colonisateurs ont dû implanter le long des voies de communication des Forts et des postes de commandement. Ces installations dotées de garnisons avaient pour fonction, d'une part, de faciliter la pénétration militaire du territoire et du continent africain en général, d'autre part, d'assurer le contrôle du territoire conquis et la maîtrise de son système économique.

La ville de Bakel doit ainsi sa création à celle d'un poste militaire. En effet, ancienne escale fluviale, la ville est localisée sur un système de collines rocheuses autour desquelles s'est organisée toute la trame urbaine. Si ce site originel répondait aux exigences militaires et de protection contre les inondations à l'époque de la création du poste, aujourd'hui le site d'extension apparaît comme une contrainte à l'urbanisation. Les dépressions inondables à l'Ouest, au Sud et à l'Est vers le fleuve et les élévations rocheuses au Sud limitent ainsi la ville dans sa croissance. Une seule possibilité d'extension se définit au Nord sur les terrains du Fondé d'une altitude moyenne de 21 m. Cette extension assujettie aux exigences du site a conféré à Bakel une forme linéaire se développant au long du fleuve sur un peu plus de 2 km. Dans sa partie Nord, d'Ouest en Est son extension atteint 750 m et 250 m au Sud.

1.4.2. Composition et structure de la population

D'après les résultats provisoires du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2002 la population de la commune est de 10 653 habitats dont 5 538 hommes et 5 515 femmes avec 860 concessions pour 1152 ménages. Avec un taux de croissance annuel de **3,6**

La population communale de Bakel était évaluée en 1988 à 8064 habitants avec un taux de croissance communal de 13,3% et un taux d'urbanisation de 7%. Suivant un taux de croissance de 1,7%, résultat du

rapport des populations de 1976 à 1988, cette population fut estimée en 1997 à 9329 habitants (RGPH,1988 ; in ADM, 1998). Les Soninkés qui vivent généralement en groupe et qui représentent 52% de la population constituent l'ethnie dominante dans la commune. Les autres ethnies présentes dans la ville sont essentiellement les Toucouleurs (20%), les Ouolofs (8%), les Peulhs (5%).

Cette population de structure jeune (48% environ ont moins de 15 ans) connaît une évolution très perturbée par les flux migratoires. La croissance de la population très faible dans les années 1960 a évolué rapidement entre 1970 et 1976 (augmentation de 2365 habitants en 6 ans) avant de connaître un ralentissement entre 1976 et 1988 (1496 habitants en 12 ans). Ainsi le taux de croissance moyen de la commune est passé de 3% entre 1970 et 1976 à 1,7% entre 1976 à 1988 c'est à dire une diminution presque de moitié.

Ce déclin de l'évolution de la population pendant ces dernières années peut être attribué en partie à l'émigration et à l'exode. La ville enregistre d'ailleurs un fort taux d'émigration variant entre 40 et 50%. Ce phénomène touche en grande majorité les Soninkés suivis des Peulhs et des Toucouleurs ; la ville a pour vocation d'être un centre relais de l'émigration Soninké (ADM, 1998).

Années	1961	1970	1976	1988	1997
Population	2964	4203	6568	8064	9329

Tableau 2 : Evolution démographique de la commune de Bakel (RGPh 1988 ; in ADM,1998)

L'analyse des données démographiques montre que les quartiers les plus populeux de la ville sont ceux de Grimpalé Montagne et de Ndiayega avec respectivement 2735 et 2478 habitants, suivis de Bakel Coura (1633 habitants) et de Yaguiné (1178 habitants), dont les populations se regroupent au Sud. Ceux de Dar Es Salam et de Modinkané sont les moins peuplés avec respectivement 941 et 648 Habitants.

Par contre, les quartiers les plus denses sont ceux de Modinkané (339 habitants/ ha), de Bakel Coura (216 habitants/ ha) et de Yaguiné ancien qui sont essentiellement occupés par l'habitat et dépourvus d'équipements. En effet l'état irrégulier de l'habitat a fait que les populations se sont installées sans qu'aucune infrastructure de base n'ait été réalisée.

Le reste de Yaguiné (zone d'extension) est partiellement vide, elle a, en effet, été attribuée aux services administratifs aux HLM et à des particuliers qui n'ont pas pu s'installer, faute de viabilisation des terrains

affectés. Le quartier de Dar Es Salam enregistre la plus faible densité avec 107 hts/ha .

2. Bilan Diagnostic

2.1. HABITAT

La ville de Bakel est caractérisée par trois principaux types d'habitat qui sont :

- Habitat traditionnel : les bâtiments sont en banco avec une toiture en paille ou en zinc ; ce type d'habitat est rencontré dans la périphérie et occupé par les réfugiés ou dans de rares concessions dans les anciens quartiers;
- Habitat mixte : bâtiment en banco enduit en ciment dur avec des toitures en zinc
- Habitat moderne : avec une construction en dur avec une toiture en zinc, en terrasse ou en fibrociment. On rencontre ce type d'habitat dans les nouveaux quartiers et souvent dans les anciens quartiers où il remplace les habitas traditionnels qui se sont effondré.

Le premier quartier s'est installé de façon spontanée autour du Fort Faidherbe sur un terrain très accidenté. Ce quartier mal loti du nom de Grimpalé-Montagne (ancien Bakel) est constitué d'habitats irréguliers comprenant les vestiges de l'époque coloniale. Par la suite avec l'arrivée de la sécheresse et le retrait du fleuve, les populations ont quitté l'ancien Bakel et occupé les espaces libres de manière plus ou moins anarchique. Ainsi s'est formé le quartier de Ndiayega qui s'est cristallisé autour du marché de même nom. Ce quartier a ensuite évolué pour donner les quartiers de Bakel coura, de Modinkané puis celui de Yaguiné ancien. Si les concessions des quartiers de Ndiayega et de Modinkané sont alignées de manière sommaire, il n'en est pas de même pour les concessions des nouveaux quartiers de Bakel Coura et de Yaguiné sud qui sont mal alignées. Cependant le retour de plus en plus régulier des pluies qui inondent les parties basses et l'exiguïté grandissante des quartiers nouvellement établis favorisent la création de zones d'extension vers le Nord sur les terrains du Fondé à l'abri des crues. Ces zones se trouvent dans le nouveau quartier de Yaguiné qui renferme les HLM et la plupart des infrastructures administratives.

Il faut également noter l'extension de faible ampleur de Bakel Coura par le Sud et de Grimpalé vers le Nord Ouest. Celle-ci a donné naissance au quartier de Dar Es Salam sur les zones inondables de l'Ouest.

Actuellement la commune de Bakel qui est caractérisée par une insuffisance de terrains lotis, est divisée en six quartiers principaux qui

occupent une superficie de 70.09 ha. Il s'agit de Grimpalé Montagne au sud , de Ndiayega, Dar Es Salam, Bakel Coura et Modinkané au centre et de Yaguiné au Nord.

Le quartier de Grimpalé-Montagne est subdivisé en deux sous quartiers que sont Grimpalé lui même et Montagne Centrale.

La demande en parcelle est très forte. L'absence de service technique compétent en la manière au niveau de la commune a retardé le traitement des dossiers ce qui a engendré une lenteur dans l'attribution des parcelles. A ce jour 1285 parcelles sont déjà distribuées. Avec l'installation du Service Départemental de l'Urbanisme, le niveau de distribution des parcelles sera accéléré d'autant plus qu'il existe des réserves de terrains dans le périmètre communal.

2.2. Assainissement et cadre de vie

2.2.1. Evacuation des eaux usées et de pluie

La ville de Bakel est caractérisée par l'absence *d'égouts*. En effet, elle est dépourvue de réseau d'assainissement communal obligeant ainsi chaque concession à disposer d'un système d'assainissement individuel.

Ainsi, la plupart des concessions déversent les eaux usées directement sur le sol et dans la rue. Tous les quartiers de la ville sont dépourvus de caniveaux pour l'évacuation des eaux de pluie. Cependant le sol, de par son caractère rocailleux, sert de conduit et évacue les eaux pluviales vers le fleuve. Mais l'occupation irrégulière des points de passage naturel des eaux de ruissellement à des fins d'habitats ne favorise pas le drainage des eaux pluviales. Ces eaux non évacuées qui stagnent dès les premières pluies transforment en véritable bourbier certaines parties de la ville. Pendant les fortes pluies, les zones les plus sensibles (quartier de Darsalam) sont inondées. Lors des dernières inondations, parmi les 64 victimes 50 habitent ce Quartier. La gestion de ces zones inondables constitue une grande préoccupation pour les autorités municipales.

2.2.3. Evacuation des déchets solides :

La ville de Bakel n'a jamais pu, instituer un système de collecte fiable et durable faute de moyens financiers, matériels ou encore de moyens techniques. Plusieurs programmes ont déjà été lancés ces dernières années, comme par exemple, le plan UNICEF, ou encore le programme des ordures ménagères de l'AGETIP, mais aucun n'a perduré

La ville de Bakel est confrontée à un problème constant d'évacuation des ordures ménagères. En plus de l'irrégularité du ramassage des ordures, assuré par un service de la mairie, la ville ne dispose que d'un seul dépôt communal et d'un seul dépôt autorisé localisé à Dar Es Salam. Devant cette situation inconfortable, les populations déversent leurs ordures ménagères dans les dépôts sauvages qui existent dans tous les quartiers.

D'après les études du Service Régional de Santé de Tambacounda, 77,3 % des concessions ont recours aux dépôts sauvages. Ces dépôts disgracieux et malodorants favorisent l'insalubrité compromettant ainsi l'hygiène publique et la santé des populations surtout pendant la saison pluvieuse.

D'autres modes d'élimination des ordures comme l'enfouissement et l'incinération sont utilisés par les concessions.

Evacuation des fèces et des eaux vannes :

Dans les concessions les fèces et les eaux vannes sont évacués dans des fosses ou latrines. En effet à cause du prix élevé des fosses septiques et le manque d'information, les concessions utilisent des latrines traditionnelles à moindre coût pour éliminer leurs déchets. D'après le sondage réalisé par le Service Régional de Santé de Tambacounda 44,9% des concessions disposent de latrines traditionnelles avec trous perdus contre 37,4% dotées de latrines à fosses étanches ou sèches. Seules 13% des concessions sont pourvues de fosses septiques. On ne trouve que deux latrines publiques localisées à Dar Es Salam dans la commune.

Type d'infrastructures sanitaires existant dans les concessions

Type de sanitaires	Nombre de concessions enquêtées	Pourcentage (%)
Fosses étanches	70	15,6
Latrines + fosses sèches	86	19,1
Latrines traditionnelles	202	44,9
Fosses septiques	61	13,6
Nature	21	4,7
Autres	10	2,2
Total	450	100

***Source* : Brigade Régionale de l'Hygiène de Tambacounda**

La commune avec des moyens très limités, se charge de leur vidange, à l'aide de la tonne à lisier, moyennant une rémunération financière.
Les déchets sont reversés dans la nature sans aucun traitement.

Dans la commune de Bakel, l'inexistence d'assainissement et le mode d'élimination rudimentaire des fèces et des ordures font courir à la nappe d'énormes risques de pollution domestique. En effet les déchets évacués dans les latrines traditionnelles ou les puits perdus et les ordures

ménagères mal conditionnées peuvent atteindre la nappe par infiltration. Ces risques peuvent être également liés au fleuve qui est le lieu d'activités domestiques comme la baignade, la vaisselle, le lavage et le rejet des matières fécales humaines et animales.

2.3. Activités sociales, Infrastructures et équipements de base

2.3.1. L'EDUCATION ET LA FORMATION

2.3.1.1 Education

Les différents niveaux d'enseignement sont présents dans la commune :

a) l'**enseignement préscolaire** est représenté par :

- 1 garderie avec un effectif de 137 enfants dont 68 filles
- 1 maternelle avec un effectif de 124 enfants dont53 filles
- 1 case des tout petits comprenant 2 classes avec un effectif de 55 élèves dont 26 filles

b) **l'enseignement élémentaire** est constitué de 3 écoles dont les 2 sont situées dans la zone de Yaguiné- Bakel Coura et la troisième à Grimpalé.

Ecoles	**Nombre de classes**	**Effectif des enseignants**	**Effectif des élèves**		**Nombre de table bancs**	**Nombre de Bâtiments**
			garçons	**filles**		
Wranka Ndiaye	12 classes pour 22 groupes pédagogiques	18	628	540	256	16
Bakel Coura	12	18	265	298	260	4
I.M.B.D.	12	17	348	355	249	08

c) **l'enseignement moyen et secondaire** sont assurés par le seul lycée du département qui abrite les classes de la sixième à la terminale. Les locaux sont insuffisants et le cadre inapproprié pour permettre de dispenser un enseignement de qualité.

Les principales contraintes de l'éducation et de la formation dans la commune sont :

- l'effectif pléthorique dans les classes
- l'insuffisance des infrastructures (salles de classe, bloc sanitaire, bibliothèque, terrains de sport)
- l'absence de centre d'initiation à l'informatique pour les élèves
- le manque sécurisation de l'espace scolaire avec la défectuosité ou l'absence de clôture

2.3.1.2. Formation technique :

la formation technique est assurée par :

- **le Centre d'enseignement technique féminin**, situé dans le quartier de Yaguiné, qui offre une formation en matière de restauration, de couture et de teinture entre autres filières. Il reçoit aussi bien les filles exclues du système scolaire que celles n'ayant pas eu la chance d'aller à l'école.

A la fin de la formation, les pensionnaires du centre acquièrent des capacités pouvant les aider à développer des activités créatrices de revenus.

Cependant, l'appui et l'accompagnement nécessaire à leur insertion dans la vie économique fait souvent défaut malgré les initiatives en matière de création de GIE spécialisés dans la micro entreprise.

Le centre rencontre des difficultés qui ont pour noms :

- ♦ le manque de matériels didactiques et d'équipements ;
- ♦ l'exiguïté des locaux et leur manque de fonctionnalité

- **le centre d'échanges et de formation pratique (CEFP)** qui est ouvert aux organisations communautaires de base. Il a une envergure sous régionale (Mali , Mauritanie et Sénégal). Il est dirigé par une fédération d'associations issues des trois pays. Cette fédération est composée d'associations inter villageoises, de GPF, de groupements de producteurs, d'associations d'alphabétisations et d'associations de jeunes. Il offre des possibilités

de production à des groupements et des individuels en particulier des femmes de la commune. Il a une capacité d'accueil de 33 stagiaires par module. Il dispose de trois salles de formation et une salle de conférences. Le personnel est composé d'1 agronome, d'un agroéconomiste, de deux spécialistes en animation alphabétisation, d'un comptable, d'une secrétaire, d'un logisticien, d'un chauffeur et d'agents subalternes.

La formation est modulaire et intéresse les domaines suivants :

- le développement associatif,
- l'alphabétisation et post alphabétisation
- la décentralisation et développement local
- la formation technique (teinture, savon, maraîchage, élevage, etc.)
- les échanges d'expérience
- la prestation de services

Les principales contraintes que connaît ce centre sont :

- la diminution des fréquentations,
- la dégradation des infrastructures et équipements
- la faible implication des associations dans le fonctionnement du centre
- la réduction des moyens de fonctionnement,
- le manque de matériels didactiques modernes et performants

2.3.2. Santé

2.3.2.1. Situation

Sur le plan sanitaire, la ville comprend un Centre de santé, un poste de santé urbain et 2 infirmeries de garnison situées au camp militaire et à la compagnie de gendarmerie.

Le Centre de santé a une capacité de 52 lits dont 40 sont installés. Il est situé sur la route de Tuabou, dans la partie d'extension de la ville.

Le personnel comprend :

- 1 Médecin, chef du centre de santé et du district sanitaire, spécialiste en santé publique
- 1 Médecin- adjoint, compétent en Soins Obstétricaux d'Urgence
- 1 Chirurgien-dentiste
- 4 Techniciens supérieurs de santé(Odontologie, Ophtalmologie, Anesthésie réanimation)
- 1 Sous-officier d'hygiène
- 5 Infirmiers d'état
- 2 Sages-femmes d'état
- 1 Infirmière brevetée
- 1 Technicien en maintenance hospitalière
- 1 Agent sanitaire, responsabilisé comme Comptable matières
- 2 Agents d'Hygiène
- 21 Agents de santé et matrones communautaires

Pour l'année 2002, les principales activités se résument aux indicateurs suivants :

- Nombre de consultations générales: 24 305
- Nombre de malades hospitalisés : 1101
- Nombre d'accouchements : 609
- Nombre de décès : 45 dont 3 à la maternité
- Nombre d'évacuations : 175 (maternité 39)
- Principales affections rencontrées : Paludisme, Maladies de la Peau, Diarrhées, Affections respiratoires, Malnutrition.

Les locaux sont insuffisants par rapport à la forte demande des populations. En effet il polarise de très gros villages et même des maliens et mauritaniens qui n'hésitent pas à traverser la frontière pour venir se faire consulter.

Les locaux sont aujourd'hui vétustes avec une architecture et une organisation spatiale ne répondant pas aux normes d'hygiènes et de sécurité, les équipements et logistiques sont insuffisants et obsolètes.
Les autres contraintes auxquelles son confrontés le centre hospitalier sont :

- l'insuffisance du personnel qualifié et de spécialiste (Radiologue, pédiatre, gynécologue, laborantin)
- l'absence de banque de sang,
- l'absence de service médico-scolaire

2.4.4. Sports et loisirs

La commune connaît un déficit en infrastructures. Elles se résument à :

- un terrain municipal

- un stade normé
- un complexe omnisports
- un dojo

On note un nombre important d'associations de jeunes regroupées en ASC qui ne sont fonctionnelles que pendant les vacances scolaires. La ville compte une équipe municipale de football de division régionale.

Le CDEPS est la seule structure d'encadrement des jeunes. Il souffre de moyens humains et matériels pour orienter les jeunes dans les activités économiques.

Les principales contraintes de ce secteur sont :

- la non fonctionnalité des stades
- le manque de moyen et d'équipement des ASC
- défaut de fonctionnement des districts
- manque d'équipement des dojos
- l'insuffisance du personnel d'encadrement
- déficit de techniciens au sein des ASC
- absence de locaux pour le personnel d'encadrement

2.4.6 Jeunesse

2.4.5. Réseaux routiers et transport

La ville de Bakel ne dispose pas de voie bitumée excepté la pénétrante qui la relie à la RN 2 sur 5km.

Les tronçons non revêtus sont composés de ruelles le long desquelles se trouvent des dépôts incontrôlés. A cela s'ajoute des comportements abusifs (stockage de matériels, de marchandises, rejets de gros déchets, rehaussement grandissant de la chaussée, avec du sable ou des gravats de chaque côté de la route qui empêche l'évacuation normale des eaux. Ainsi, cette situation rend difficile la circulation des véhicules, motos et même la mobilité des populations.
Pour faciliter la circulation au niveau du quartier Montagne, dans le cadre de la coopération décentralisée, de belles initiatives ont été faites avec la cimentation des ruelles.

La gare routière constitue le seul pôle de transport. Le parc de transport interurbain très faible, est constitué de taxis brousse et de minibus assurant les directions Bakel-Tamba, Bakel-Kidira, Bakel-Dakar, Bakel-Tambacounda,

Quelques taxis en mauvais état assurent le transport urbain entre la gare routière, le centre ville et le centre de santé communément appelé hôpital.

Le transport lourd de marchandise est limité à quelques camions qui assurent l'approvisionnement à partir de Dakar.

Le transport fluvial est assuré par des pirogues motorisées qui effectuent quotidiennement la traversée du fleuve qui sépare la ville de Bakel et Goureye sur l'autre rive et la liaison entre Bakel et les villages installés le long du fleuve. Ce mode de transport est plus utilisé en hivernage à cause des routes dégradées.

Au plan des contraintes, on note :

- l'insuffisance de la voirie urbaine ;
- la dégradation des voies existantes faute d'entretien ;
- le stationnement anarchique ;
- le mauvais aménagement du débarcadère.

2.4.6. Réseaux électriques

La commune dispose d'un réseau entièrement rénové notamment dans le domaine de l'éclairage public. L'alimentation se fait à partir de Ourossogui par l'électricité produite à Mananthali. Le nombre d'abonnés est de 1397. Par mesure de sécurité, la SENELEC a maintenu l'ancienne centrale en appoint pour palier à d'éventuels désagréments causés sur le réseau. Ce pendant, sa faible capacité ne lui permet pas de satisfaire les besoins des abonnés.

Comme contraintes principales on peut noter :

- La fréquence des coupures,
- La vétusté du réseau
- La faible couverture au niveau des quartiers périphériques
- La lenteur des interventions liées au déficit du personnel

2.4.7 Réseau d'alimentation en eau potable

Jusqu'à un passé récent, l'eau du fleuve constituait le principal mode d'approvisionnement pour la boisson des populations.

La SONEES qui avait alors le monopole de la distribution de l'eau potable exploitait cette eau du fleuve pour alimenter la ville. Après pompage, l'eau

était stockée et traitée dans deux réservoirs de 75 m^3 chacun (actuellement désaffectés).

Actuellement, la distribution en eau potable est assurée par la SDE grâce au nouveau forage situé à 4 km en amont de la ville (dans les périmètres du Faloboula) avec une production journalière de 650 m^3. L'eau est captée à partir de la nappe alluviale. L'eau est stockée dans un réservoir, d'une capacité de 250 m^3, sur une colline à 10 m de hauteur. La longueur du réseau d'adduction de 5345 m linéaire, constituée d'une canalisation en amiante-ciment (dans les anciens quartiers) et en tubes PVC (dans les nouveaux quartiers) dessert la ville sur toute sa superficie et couvre entièrement les besoins des populations. Le quartier le mieux desservi en eau potable est celui de Grimpalé-Montagne d'où part le réseau. Les quartiers les mieux équipés en bornes fontaines sont Ndiayega et Grimpalé. Le nombre d'abonnés au réseau est de 1187, la ville compte aussi 18 bornes fontaines publiques.

Malgré l'existence du forage, le fleuve reste toujours un lieu où s'exercent les activités domestiques comme la baignade, le lavage du linge et celui des ustensiles.

2.5. ACTIVITES ECONOMIQUES ET CULTURELLES

2.5.1. Agriculture

2.5.1.1.POTENTIALITES

En plus de son rôle de centre administratif, Bakel est aussi le centre économique d'une vaste zone géographique. En effet la vallée constitue une zone privilégiée pour les aménagements hydro agricoles. Dans la commune de Bakel, plus de la moitié de la population active s'adonne aux activités traditionnelles ; ce qui confère à la ville un caractère rural urbain.

L'agriculture et l'élevage demeurent ainsi les principales activités économiques de la commune ; dans chaque quartier plus du tiers des habitants pratiquent l'agriculture. Celle-ci a connu un essor avec l'aménagement des terres de la vallée du fleuve par la SAED. Les produits cultivés sont le mil, le maïs, les produits maraîchers et un peu d'arachide.
Pour la campagne 2004-2005, les superficies emblavées sont comme suit : (ha)

Sorgho	Maïs	Riz	Arboriculture	Maraîchage	Arachide	Total
50	57	1	8	9	30	155

2.5.1.2. CONTRAINTES

Les principaux facteurs qui font obstacle au développement de l'agriculture dans la commune sont :

- l'accès difficile à la terre pour les femmes,
- la faiblesse du niveau d'équipement agricole et l'état obsolète du matériel agricole,
- la difficulté d'accès au crédit,
- le problème de commercialisation des produits agricoles du fait de son éloignement des grands centres urbains,
- la forte divagation des animaux surtout au niveau des exploitations des femmes qui ne sont toujours pas clôturées,
- l'état défectueux des routes entre Bakel et les villages polarisés pose des problèmes d'écoulement des produits,
- la difficulté de conservation et de transformations des produits

2.5.2. Elevage

Compte tenu de la position de la ville dans la zone sahélienne, l'élevage constitue à bien des égards une activité qui mobilise l'essentiel de la population. .L'élevage urbain est extensif. On y rencontre les principales races de ruminants domestiques. Le cheptel est composé de 350 bovins, 700 ovins et 650 caprins, 60 d'équins. L'aviculture principalement pratiquée par les femmes constitue une source complémentaire de revenu. L'encadrement est assuré par le service départemental de l'élevage et un cabinet privé vétérinaire.

2.5.2.1. POTENTIALITES

Les principales potentialités se résument à :

- la proximité du fleuve qui résout les problèmes majeurs d'abreuvement,
- l'existence de services d'encadrement rapproché
- l'existence d'un marché potentiel surtout pour la volaillle

2.5.2.2. CONTRAINTES

Les facteurs qui constituent des blocages pour le développement de l'élevage sont :

- la difficulté de s'approvisionner en aliment de bétail surtout pour la volaille
- la fréquence de la rupture des stocks dans les produits vétérinaires

- l'insuffisance de la formation des populations dans la gestion des projets d'embouche

2.5.3. La Pêche continentale

La pêche est une activité traditionnelle peu développée qui est en général saisonnière à cause de l'instabilité du plan d'eau. Elle connaît une phase de ralentissement liée d'une part à l'installation de la sécheresse et aux aménagements du fleuve. Le conflit frontalier sénégalo-mauritanien qui a éclaté en 1989 a constitué un frein à cette activité.

2.5.4. Commerce et services :

Compte tenu de la position géographique de la ville, l'activité commerciale est bien développée. Il est largement dominé par les commerçants détaillants bien qu'on note un nombre infime de demi-grossistes. Il est largement dominé par la petite vente de produits agricoles de cueillette et manufacturiers. Le marché central constitue le principal pôle commercial de la ville. Il devient de plus en plus étroit face à l'accroissement démographique; ce qui entraîne l'occupation anarchique de la voie publique.

La situation des équipements marchands se présente comme suit :

- 02 marchés permanents,
- 01 marché hebdomadaire
- 121 souks et 162 boutiques,
- 02 boulangeries
- 06 bouchers
- 12 dibiteries
- 08 restaurants

Ils sont disséminés un peu partout dans la ville. Ils constituent une source importante d'entrée d'argent pour la commune par le recouvrement journalier de la taxe.

Des contraintes importantes font que le sous-secteur manque de dynamisme. Il s'agit notamment de :

- la faiblesse de la surface financière des opérateurs
- la cherté des produits de grande consommation
- l'éloignement des grands centres de distribution

2.5.5. Artisanat

La ville ne dispose pas de village artisanal. Presque tous les corps de métiers sont présents dans la commune. A cet effet on dénombre :

- Menuiserie/ Ebéniste : 17
- Menuiserie métal : 08
- Maçonnerie : 56
- Sculpture : 01
- Charpenterie : 12
- Vulcanisateurs : 02

Les métiers traditionnels comme la teinture, la forge et la cordonnerie sont très répandus.

Avec l'investissement de plus en plus important des émigrés dans l'immobilier, les métiers liés au bâtiment ont connu un essor fulgurant ces dernières années.

Si les années passées, presque tous les produits finis venaient des capitales régionales, aujourd'hui grâce à leur savoir-faire, à leur équipement et leur niveau de formation, de plus en plus on fait appel aux artisans locaux.

Avec l'appui de partenaires locaux dont l'Agence régional de développement (ARD) et la mairie, un plan d'action pour la relance de l'artisanat a été élaboré.

Il faut noter que la commune a connu un nouveau maillon qui vient renforcer l'organisation du secteur, il s'agit de la section **FENAS** (Fédération **N**ational des **A**rtisans du **S**énégal) qui est affiliée à la chambre des métiers.

D'une manière générale, les principales contraintes de l'artisanat sont :

- l'absence d'un domaine viabilisé permettant d'accueillir des unités artisanales
- la faiblesse des capacités techniques et technologiques des artisans
- la faiblesse de la mutualisation dans le sous secteur
- l'absence de centrale d'achat
- l'insuffisance de structures de formation et d'encadrement

2.5.5. Tourisme

La ville offre de réelles potentialités en matière de tourisme culturel et de découverte. En effet, les produits offerts sont les journées culturelles de

Bakel, les sites ou monuments historiques constitués par le pavillon de René CAILLE, le fort de Bakel,

Malgré ces opportunités, le secteur du tourisme n'a pas bénéficié d'actions promotionnelles d'envergure. En effet, le manque de dynamisme de ce secteur limite l'attraction de la destination Bakel. Par ailleurs, la ville ne dispose d'aucun réceptif hôtelier moderne. Cependant il existe trois réceptifs qui s'imposent aux clients : l'hôtel Islam, le campemnt Djikké et les chambres de passages de la délégation de la SAED et du CFPE.

2.5.7. Culture

2.5.7.1. Les principales potentialités

La ville recèle d'immenses richesses culturelles constituées par :

- la diversité ethnique favorisée par sa position frontalière,
- l'existence de troupes de danses, de musique et de théâtre qui participent à des échanges culturels internationaux,
- l'existence du Pavillon René Caillé et fort Faidherbe (actuelle Préfecture) qui constituent des musées très visités,
- l'existence d'associations culturelles de la jeunesse,

Au niveau des infrastructures, la ville compte une salle des fêtes et un théâtre de verdure qui méritent une réhabilitation. La plus grande manifestation culturelle de la ville est la tenue des Journées culturelles de Bakel qui occupent une place importante dans l'agenda culturel régional voir national.

Pour promouvoir la culture, une association dénommée AREVAC (association pour la revalorisation de la culture) développe plusieurs activités notamment :

- La gestion du musée
- La confection d'un répertoire culturel
- Organisation d'activités culturelles
- Conception de documentaires sur l'art et l'artisanat traditionnels
- La promotion de la lecture

2.5.7.2 Les principales contraintes

Le secteur de la culture est confronté aux problèmes suivants :

- le manque de moyens des organisation et associations culturelles
- l'état défectueux des infrastructures et équipements culturels
- l'absence de site pour l'expression artistique
- le manque de structures d'encadrement pour les activités culturelles
- la faiblesse de la politique de promotion culturelle
- l'absence d'équipements audiovisuels

3. Analyse de la dynamique organisationnelle des Organisations Communautaires de Base :

Les organisations communautaires de base sont nombreuses et variées. En effet on trouve les ASC, les GIE, les Associations de Producteurs, les Groupements de Promotion Féminines, les associations de jeunes, les associations culturelles des GPF, Fédération des GIE. Elles interviennent dans les secteurs économiques tels que l'agriculture.

Les problèmes rencontrés sont le fonctionnement des instances, la non tenue des documents administratifs et de gestion et le déficit de communication.

Peu d'organisations disposent de plan d'action. Cette situation persiste à cause du déficit d'encadrement rapproché.
Au plan des activités, ces OCB s'adonnent à l'agriculture, l'artisanat. L'élevage est peu pratiqué.

Les organisations féminines sont plus opérationnelles que celles des jeunes qui ne développent que des activités sportives, socio éducatives et culturelles.

L'artisanat est le seul secteur structuré en GIE qui développe des activités génératrices de revenus où émergent des micros entreprises.
Pour qu'elles favorisent une réelle insertion socio économique, les OCB ont besoin d'appui dans les domaines suivants :

- le renforcement des capacités techniques et organisationnelles
- l'appui à l'émergence de filières porteuses
- l'accès aux financements des AGR
- la mise sur pieds de réseaux d'échanges et de concertation
- l'implication dans les activités de mobilisation sociales pour l'amélioration du cadre de vie et l'assainissement
- le renforcement des initiatives de promotion du sport et de la culture

Liste des associations de la commune de Bakel

N°	Dénominations	Types	Localisations	Présidents
01	CITE FRANCOPHONIE DE BAKEL	**A D**	Ndiayega3	CLAUDINE DELORME CISSOKHO
02	DJAMBAR	**A S C**	Yaguiné	ABDOU FALL
03	MAHOUWAL OUMIYATI	**A C**	Modicané	BOYE KABA
04	KILLE	**A S C**	Chez Mountaga Kamara	MOUNTAGA KAMARA
05	DENTAL	**A S C**	Chez Abdourahmane Sakharé	IBRAHIMA TIMERA
06	RENAISSANCE	**A S C**	Chez Mame Demba Ndiaye	OUMAR DIOP
07	HLM	**A S C**	Chez Sankou Kanté HLM	SANKOU KANTE
08	LIONCEAUX	**A S C**	Ndiayega 2	ISMAILA KEBE
09	FALEME	**A S C**	Modikané	BOUBACAR DIEBAKHATE
10	ADESCUB	**A D**	Ndiayega 3	CHEICK BEMBA BAYE
11	SUNFU KAFOO	**A D**	Yaguiné	AISSATOU DIAGNE BA
12	ASSOCIATION « **VIE SANS SIDA** » DE BAKEL	**A D**	HLM	
13	CDEPSCOFI	**A D**	IDEN	OUSMANE COULIBALY

14	MARE LINU KAFO	**A C**	Chez cheikna cissé	CHEICHNA CISSE
15	XANA LINUD	**A C**	Ndiayega	BOUBACAR DIARRA
16	MUNIYE KAFO	**A C**	Chez Habibatou Doua Diékhité	HABIBATOU DOUA DIEKHITE
17	ALLIANCE DES JEUNES DE BAKEL	**A C**	Théâtre de verdure	MOUSSA KEITA
18	GNESSIGUI	**……**	Ndiayega 3	KOMO NDIAYE
19	DAMBE KENEYATON	**A D**	Ndiayega 2	MOUSSA DIARRA
20	SONINKARA KAFOO	**A S C**	Ndiayega 3	
21	ASC SANDA	**A D**	Ndiayega 2	BOUBA DIALLO
22	SOXOO	**A C**	Ndiayega 2	LASSANA CISSOKHO
23	AMCEB	**A D**	Ndiayega 2	DIA DIAKHITE
24	LES PIROGUIERS DE BAKEL	**A D**	Ndiayega 2	DAOUDA FAMANTA
25	LES CONDUCTEURS DE MOTO TAXI	**A D**	Ndiayega	ELHADJI CISSOKHO

NB :

- A.D. Association Départementale
- A.C. Association Communale
- A.S.C. Association Sportive et Culturelle

Les structures de financement :

Au sein de la Commune on note plusieurs outils financiers du système formel et semi formel.

En effet le plus important est le Crédit Mutuel du Sénégal. La caisse de Bakel est une banque qui compte plus d'un millier de sociétaires composé d'individuels, d'association, de structures de gestion. Les services qu'offre la caisse sont le financement de plusieurs activités qui génèrent des revenus : le Commerce, l'Agriculture, l'Elevage etc. Il permet aux migrants de constituer une épargne ; de répondre aux besoins immédiats de leur famille.

A côté de ce système, on note la présence du Groupement d'Epargne et de Crédits (GEC) qui offre les mêmes services mais en priorité pour les femmes qui constituent la plus grande partie de ces membres et qui assurent la gestion des instances administratives sous la supervision d'un animateur.

L'Agence de Crédits et d'Epargne (ACEP) est installée depuis 2004 et cible en priorité les commerçants et les micros entrepreneurs.

Le GEC de la Case Foyer est un système appartenant aux groupements féminins du département. Il est alimenté par un fonds mis en place par le Ministère de tutelle dans le cadre du Projet d'Appui aux Groupement de Promotion Féminine.

Dans le cadre du Projet de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP), le volet micro finance/AGR a mis en place des Caisses Locales d'Epargne et de Crédits (CLEC) dans 4 quartiers ciblés par le projet. Ces quartiers ont chacun un fonds de crédit mis en place par le projet. Le fonds logé à la CMS permet de financier les CLEC . Avant la fin du projet ces CLEC vont s'ériger en Caisse Populaire d'Epargne et de Crédits (CAPEC) pour pérenniser le volet micro finance /AGR et l'étendre dans la commune.

Dans le cadre de la collaboration entre Apt et Bakel un autre outil financier a été créé. C'est le fonds communal d'investissement. Il permet de financer les promoteurs et est logé au CMS comme fonds de garanti. Ce fonds a l'avantage, dans le cadre de la convention qui lie la commune et le CMS d'être doublé. Il a permis de financer plus d'une vingtaine de promoteurs pour près de deux millions. Ce dispositif, bien que varié, ne règle pas les besoins multiples de la population car les conditions d'accès au crédit sont généralement difficiles et inadaptées au pouvoir d'achat de la majorité de la population. Ceux qui sont faciles ont une capacité de financement réduite.

Dans le cadre de la promotion de l'artisanat, il existe un système mutualiste domicilié à la chambre des métiers de Tambacounda.

La Coopération décentralisée :

La commune développe depuis plus d'une décennie un partenariat avec la ville d'APT en France.

Cette ville a soutenu un programme d'alphabétisation conduite par l'Association pour l'Eradication de l'Analphabétisme dans le département de Bakel (AERAB) dans les quartiers. Elle a soutenu l'amicale des moniteurs de collectivités éducative à former ses membres, à organiser plusieurs patronages pour les enfants pendant les vacances. Elle appuie les activités de l'association pour la revalorisation culturelle (AREVAC) de Bakel.

Dans le domaine de l'assainissement, la commune d'APT soutient Bakel dans la mise en place de système de collecte et traitement des ordures ménagères. Dans le domaine de l'éducation la commune a bénéficié d'un soutien en documents pour la bibliothèque.

Sur le plan des échanges, ces 2 communes organisent chaque année des voyages d'études entre élus et agents municipaux.

Par ailleurs, Bakel bénéficie de l'appui de la ville de la Rochelle par le biais de l'association Cité Francophone pour la construction d'une bibliothèque municipale.

Dans le cadre l'organisation des journées culturelles, Bakel a bénéficié d'un appui consistant à travers la convention qui lie le Conseil Régional et la ville de l'Isère en France.

4. Analyse de l'institution communale (composition, fonctionnement, gestion financière)

La Commune de Bakel a été créée par la Loi n° 60-025 du 1er février 1960 promulguée par le Décret n° 60-074/sg du 17 février 1960.

Depuis sa création les maires qui se sont succédé à la tête du conseil municipal sont **:**

MAIRES	Date d'élection	Observation
Abdoulaye BA	06 août 1960	
Bambo Cissokho		Président Délégation

		Spéciale
Abdoul Ndiaye	13 juin 1964 12 déc. 1967 22 février 1970 03 déc. 1974	
Waoundé Ndiaye	07 mars 1978	
El hadj Bambo Cissokho		Suite au décés du Maire Waoundé Ndiaye, Installation d'un nouveau bureau le 14 mars 1981
El hadj Modi Ndiaye	22 déc. 1984	
Ousmane Ndiaye		Suite au décés du Maire Mody Ndiaye survenu le 06 Février 1989, Installation d'un nouveau bureau le 02 mars 1989
Momar Dramé	26 déc.	Délégation Spéciale
Cheikh Abdoul Khadre Cissokho	1er juin 2002	
Abdoul Aziz Tandia	19 novembre 2002	Suite à la démission survenue le 30 juin 2002 du Maire Cheikh Abdoul Khadre Cissokho pour cause d'incompatibilité avec les fonctions de Président du Conseil Régional de Tambacounda

4.1.1. Fonctionnement

Personne morale de droit public, la commune est une collectivité locale dont l'administration et la gestion des affaires relèvent de la responsabilité et de l'autorité du Conseil Municipal et du Maire. Ils doivent assurer à l'ensemble de la population les meilleures conditions de vie possible.

La loi 96-07 du 22 Mars 1996, portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales a investi à la commune de Bakel des compétences relative à :

- la gestion et l'utilisation du domaine privé de l'Etat, du domaine public et du domaine National ;

- l'environnement et la gestion des ressources naturelles (autorisation de coupe, perception code part amande, gestion des

déchets, lutte contre la pollution et les nuisances, protection des ressources en eaux, élaboration plan d'action pour l'environnement….) ;

- la santé de la population et l'action sociale (gestion et entretien de centres de santé, construction, gestion et entretien des postes de santé, du CPRS, secours, appui au financement des projets productifs au profit des déshérités) ;

- la jeunesse, des sports et les loisirs (promotion et animation des activités de jeunesse et de sport, l'impulsion des sociétés éducatives, l'appui aux ASC, la gestion des stades et terrains de jeux, la participation à l'équipement des associations sportives…) ;

- la culture (conservation des sites et monuments historiques, organisation journées culturelle, gestion orchestre et de troupes théâtrales, création et gestion de centres socioculturels et de bibliothèques…) ;

- l'éducation, l'alphabétisation, la promotion des langues nationales et la formation professionnelle (construction, entretien et recrutement personnel des écoles préscolaires et élémentaires, allocation de bourses et d'aides scolaires, participation à la gestion des lycées et collèges ; recrutement et formation d'alphabétiseurs, la mobilisation des ressources et la mise en place d'équipements d'alphabétisation, traduction tradition orale, langue nationale à l'école, presse en langues nationales, plan prévisionnel de formation, l'appui à de petits projets d'ateliers, plan communal d'insertion professionnelle, partenariat école / entreprise) ;

- la planification (élaboration et exécution du plan d'Investissement communal, contrat plan en association avec l'Etat….) ;

- l'Aménagement du Territoire (avis sur le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire) ;

- l'Urbanisme et l'habitat (élaboration du plan directeur d'Urbanisme, du SDAU, des Plans de détail, de lotissements, délivrance de permis de construire, de certificats d'urbanisme, de permis de démolir.

Pour mieux prendre en charge ces différentes misions, le conseil municipal a institué 15 commissions Techniques de travail :

Commission **Finances – Investissement**
Commission **Jeunesse – Sport**
Commission **Planification – Cooperation – Developpement**

Commission **Administration**
Commission **Agriculture – Elevage – Peche - Artisanat**
Commission **Cadre De Concertation Communale**
Commission **Communication – Culture - Loisirs**
Commission **Education - Formation**
Commission **Emploi**
Commission **Sante - Salubrite**
Commission **Transports - Circulation**
Commission **Urbanisme – Travaux Publics - Habitat**
Commission **Energie – Hydraulique - Assainissement**
Commission **Environnement**
Commission **Famille – Petite Enfance – Solidarite Communale**

Chaque commission est animée par une équipe comprenant un président, un vice président, un rapporteur et des membres. Ces commissions travaillent de façon autonome et rendent compte au Bureau municipal.

Pour assurer un suivi régulier des programmes le Maire a par arrêté, mis en place des conseillers délégués par domaine.

Pour favoriser l'administration de proximité, il a été créé des cadres de concertation de quartier. Un conseiller chargé de la vie de ces cadres a été désigné. Sa principale mission est de permettre au maire d'être informé à temps réel des besoins et préoccupations des populations et de proposer des solutions idoines. Dans le cadre de la collaboration avec le PLCP, un maillon complémentaire a été créé avec la mise en place des conseils de quartier.

Les décisions du conseil municipal sont prises par délibération conformément aux textes.
Pour gérer certaines affaires de la cité, la participation de la population est suscitée à travers un plan média développé dans les radios locales. En plus de l'utilisation des médias, la communication est faite à travers l'affichage de PV de délibération et toutes autres décisions.

Dans le cadre de l'élaboration du budget, les sessions d'orientation sont systématiques et impliquent fortement tous les services. Cette pratique a permis au Maire de signer des conventions avec ces services pour un plan appui technique.

Au sein du bureau municipal, on note bonne organisation des activités entre le Maire et ses adjoints.
Le premier adjoint assure l'intérim du maire et assure la gestion du personnel, suit les décisions, arrêtés, actes municipaux et veille à la collecte des taxes, etc. Avec la délégation de signature, tous les dossiers

sont traités; ce qui évite tout blocage dans le fonctionnement normal de l'institution.

La commune comprend 30 conseillers dont 04 femmes avec une moyenne d'âge variant entre 30 et 50 ans. Leur niveau d'instruction est relativement acceptable. On y trouve 7 qui ont un niveau universitaire, 7 un niveau secondaire, 12 un niveau primaire.

Sur le plan politique, les principaux partis représentés sont le Parti Socialiste majoritaire, le PDS, la LD/MPT et l'AFP. (cf. tableau suivant)

LA LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE BAKEL

N°	Prénom	Nom	Age	Profession	Etudes	Fonction CR	Nombre Mandats	Contact	Quartier
1	Abdoul Aziz	TANDIA	**45**	Professeur	**Université**	Maire	**01**	**540 80 14**	Ndiayega
2	Sory	BA	**64**	Commis retraité	**Primaire**	1er Adjoint	**05**	**648 53 68**	Grimpalé
3	Diénéba	DIALLO	**28**	Animatrice	**Secondaire**	Conseillère	**01**	**983 56 56**	HLM
4	Abdoulaye	CISSE		Enseignant	**Université**	2e Adjoint	**01**	**554 98 95**	Modicané
5	Mohamed	CISSE	**43**	Enseignant	**Secondaire**	Conseiller	**01**	**562 91 63**	Montagne
6	Oumar	CISSE		Retraité	**Primaire**	Conseiller	**04**	**564 44 55**	Bakel Cour
7	Seydou	DIARRA		Commerçant		Conseiller	**01**		Dar Salam
8	Cheikh Abdou Khadre	CISSOKHO	**68**	Ingénieur	**Université**	Conseiller	**02**		Ndiayega
9	Mohamed	DIAGNE	**57**	Enseignant	**Université**	Conseiller	**02**	**646 83 62**	Yaguiné
10	Ibrahima	DIALLO		Enseignant	**Université**	Conseiller	**01**	**649 37 43**	Montagne
11	Papa	DIALLO		Navigateur		Conseiller	**02**	**983 56 05**	Montagne
12	Ousseynou	DIAO			**Secondaire**	Conseiller	**01**		Ndiayega
13	Adama	DIARRA		Chauffeur retraité	**Primaire**	Conseiller	**01**		Montagne
14	Moussa	DIARRA			**Primaire**	Conseiller	**02**	**983 51 36**	Ndiayega
15	Abdou Khadre	DIOP		Commerçant	**Primaire**	Conseiller	**01**	**576 20 09**	Bakel Cour

16	Abdou	FALL		Coxeur	**Primaire**	Conseiller	**01**	**983 54 72**	Modicané
17	Mbacké	GUEYE		Commerçant	**Primaire**	Conseiller	**01**		Bakel Cour
18	Ndiané	KANTE	**51**	Ménagère		Conseillère	**02**	**983 52 23**	Montagne
19	Sankou	KANTE		Greffier	**Primaire**	Conseiller	**01**	**546 04 15**	HLM
20	Sadio	KEITA		Enseignant	**Secondaire**	Conseiller	**01**		Grimpalé
21	Yougoukhassé	KONATE		Tailleur	**Primaire**	Conseiller	**01**		Montagne
22	Ramata	LY	**63**		**Primaire**	Conseillère	**01**	**983 52 98**	Ndiayega
23	Abdou Khadre	MANE		Enseignant	**Secondaire**	Conseiller	**01**	**652 23 57**	HLM
24	Abdoulaye	NDIAYE	**68**		**Primaire**	Conseiller	**06**	**983 53 60**	Ndiayega
25	Ousmane	NDIAYE	**68**	Enseignant retraité	**Secondaire**	Conseiller	**03**	**637 06 47**	Grimpalé
26	Waoundé	NDIAYE		Assistant	**Université**	Conseiller	**01**	**535 03 29**	Montagne
27	Faty Babayel	SALL	**52**	Ménagère	**Primaire**	Conseillère	**02**	**983 52 05**	Montagne
28	Souaibou	SALL				Conseiller	**01**	**568 24 81**	Modicané
29	Dahaba	TOUNKARA		Infirmier retraité	**Secondaire**	Conseiller	**04**	**983 54 16**	Ndiayega
30	Mamadou	DIARRA		Menuisier	**Primaire**	Conseiller	**01**		Montagne

GESTION DES SERVICES MUNICIPAUX :

Les services de la mairie sont :

- L'Etat civil
- La voierie et l'assainissement
- La collecte des taxes (marché, stationnement…).

La mairie a engagé 24 agents municipaux pour la bonne marche de ses services.
Les différents postes pourvus sont :

- Secrétaire Municipal ……..01
- Etat civil……..04
- Recette municipale……..01
- Agent de service……..01
- Collecteurs……..07
- Chauffeurs……..02
- Manœuvres……..04
- Secrétaires……02
- Gardiens……..02

Ce personnel est sous la responsabilité du Secrétaire Municipal en relation avec le premier adjoint.

Les agents contractuels sont déclarés à l'inspection du travail et aux institutions sociales.

Par le biais du délégué du personnel ils bénéficient du droit à la revendication.

Pour plus d'efficacité ces services ont besoin de plus d'appui logistique, de formation et de renforcement en moyens humains qualifiés.

Cela permettrait de mieux gérer le classement et l'archivage. Cet appui rendait l'Etat civil plus fiable.

4.1.2. Gestion financière

EVOLUTION DES RECETTES RECOUVREES
DE LA COMMUNE DE BAKEL
DE 2002 A 2004 (EN MILLION DE F. CFA)

RECETTES	ANNEES		
SECTION ORDINAIRE	**2002**	**2003**	**2004**
0. Excédent clôture	**7.744.899**	9.344.387	3.624.236
2. PRODUITS D'EXPLOITATION	**2 146 000**	**3 381 050**	**3 556 050**
2.1. Produit du service des vidanges	150.000	5.000	240.000
2.2. Produit des taxes aux abattoirs	253.500	317.350	450.000
2.3. Taxe d'Enlèvement T.O.M	43.200	00	17.220
2.4 Taxe de poinçonnage viande	415.300	629.900	677.500
2.5. Produit de l'Etat – Civil	1.284.000	2.428.800	2.172.000
3. **IMPOTS LOCAUX**	**11 395 961**	**10 647 593**	**17292 044**
3.1 Minimum Fiscal	364.550	399.060	191.684
3.2 Patentes et licences	2.339.458	2.847.256	3.466.380
3.3 Impôts fonciers Bâti	1.509.300	3.043.345	10.321.145
3.4 Taxe sur véhicules Automobiles	6.469.864	4.357.932	2.208.557
3.5 Taxe sur la plus-value Immobilière	712.789	00	1.104.278
4**. Taxes Municipales Fiscales**	**15 656 806**	**3 071 360**	**5 602 909**
4.1 Taxe sur les véhicules Hippomobiles	112.000	200.600	240.200
4.2 Taxes sur Débit de Boissons	00	00	00
4.3 Taxes sur les spectacles	313.950	376.315	633.380
4.4 Taxe sur Etablissement de Nuit	00	00	00
4.5 Taxe sur Electricité Consommée	14.631.628	1.896.445	3.962.329
4.6. Taxe sur l'eau consommée	00	00	00
4.7 Taxe sur la Publicité	59.250	58.000	227.000
4.8 Taxe sur les Distributeurs Essence	540.000	540.000	540.000
5**. Produit du Domaine**	**17 452 050**	**20 293 225**	**19 905 000**
5.1 Produit de location des soucks	7.626.000	9.980.000	9.426.000
5.2 Location des propriétés communales	625.000	460.000	670.000
5.3 Location de la salle des fêtes	660.000	380.000	360.000
5.4 Produit des droits de la place	2.248.400	2.266.750	3.044.950
5.5 Produit de vente des animaux	324.900	639.100	249.500
5.6 Stationnement sur la voie publique	5.967.750	6.567.375	6.124.550
5.7 Droit de fourrière	00	00	30.000
6. PRODUITS DIVERS	**10 158 853**	**7 706 283**	**10 844 594**
6.1. Produits des amendes correctionnelles	513.385	142.260	315.600
6.2. Recettes éventuelles ou imprévues	502.500	7.564.023	10.528.994
7.FONDS DE DOTATION	54.178.488	56.000.000	60.957.217
SECTION EXTRAORDINAIRE	**34 365 500**	**40 238 700**	**26 646 609**
0. Excédent clôture	19.365.500	15.238.700	11.646.609
1. 1. Fonds de concours	15.000.000	25.000.000	15.000.000
2. 2. Autres recettes extraordinaires			
3. 3. Mouvement financiers			
TOTAL RECETTES	**145.724.611**	**151.404.046**	**148.646.609**

Au niveau des recettes ordinaires, les produits du domaine et des taxes municipales fiscales constituent l'essentiel des prévisions de cette section.

Cependant, ce sont les recettes des sections extraordinaires (fonds de concours et excédent de clôture) qui alimentent le budget de la commune.

EVOLUTION DES DEPENSES EFFECTUEES DANS LE BUDGET DE LA COMMUNE DE BAKEL 2002 A 2004 (EN MILLION F. CFA)

ANNEES	2002	2003	2004
SECTION ORDINAIRE	102.014.724	107.641.110	119.774.234
SECTION EXTRAORDINAIRE	19.126.800	28.692.811	26.543.326
OPERATIONS FINANCIERES			
TOTAL GENERAL	121.141.524	136.233.921	143.317.560

L'analyse de ces chiffres révèle qu'une partie très importante du budget communal est encore affectée au fonctionnement (frais de personnel, facture eau , électricité et téléphone) et que les dépenses d'investissements sont relativement faibles par rapport au budget, elles ne dépassent même pas 15% des dépenses totales.

Après l'analyse faite sur les ressources et les dépenses de la commune, nous pouvons affirmer que le budget communal tel qu'il se présente actuellement est caractérisé par la faiblesse relative des ressources ordinaire recouvrées, le montant élevé des charges de fonctionnement et le faible niveau des investissements. Il est évident que cette situation ne permet pas à la commune d'engager sur la base de ses ressources propres la bataille du développement urbain.

En effet la vocation affirmée de pôle de développement de la ville Bakel induira une explosion démographique dont les effets pourraient être multiplicateurs sur les besoins en équipements collectifs, en réseaux de communication, d'adduction d'eau, d'électricité etc.….

C'est dire donc que la commune doit se préparer à ces perspectives en mettant en oeuvre une vigoureuse politique budgétaire qui pourrait être axée sur deux points :

- la redynamisation des recettes municipales,
- l'assainissement des finances municipales

5. Perspectives de développement

Bakel constitue après St Louis et Gorée, la plus ancienne ville du Sénégal. De par sa position géographique et la présence de l'armée coloniale, elle s'est imposée comme une des premières escales fluviales lors du commerce de traite grâce au rôle essentiel que jouait le fleuve. Ceci a permis à Bakel d'être un pôle économique qui a étendu son influence dans la sous région surtout dans l'espace Kayes et Séhilibabi qui sont devenus des régions. A l'image de ces deux métropoles, Bakel veut devenir une ville à vocation régionale car réunissant tous les atouts.

C'est pourquoi, les perspectives de développement du PIC, en s'inspirant des grandes contraintes identifiées dans le diagnostic s'attèleront à poser les premiers jalons pour repositionner Bakel dans le rôle qu'elle a naguère occupée ; c'est-à-dire un pôle de développement régional et compte tenu de sa position géographique, comme plaque tournante dans la sous région.

Le PIC qui s'inscrit dans un horizon temporel de six ans (2005 - 2010) a comme objectif principal de relever les défis aux quels est confrontée la commune. Les orientations et axes stratégiques qui vont être formulées s'inspirent des contraintes majeures qui ont été identifiés dans l'analyse du diagnostic.

Les contraintes majeures identifiées sont :

1. **la faiblesse des capacités financières et administratives de l'institution communale ;**
2. **la détérioration du cadre de vie ;**
3. **l'insuffisance des équipements et des infrastructures économiques et socio éducatives ;**
4. **l'inexistence d'un réseau et d'infrastructures de transport adéquats ;**
5. **la faible prise en charge des besoins en formation technique des acteurs**

5.1. Axes stratégiques

Sur la base de l'étude socio économique, les principaux axes d'intervention retenus pour la ville de Bakel sont :

1. **Promouvoir une politique d'urbanisation de la ville et améliorer le cadre de vie,**

2. **Renforcer des équipements communautaires et améliorer l'accès aux services sociaux de base,**

3. **Accroître les revenus et créer des emplois,**

4. **Promouvoir une politique de bonne gouvernance et renforcer les capacités des acteurs locaux .**

5.1.1. <u>Promouvoir une politique d'urbanisation de la ville et améliorer le cadre de vie:</u>

Dans le diagnostic, il a été noté l'absence d'assainissement de type collectif.

En effet, Bakel est bâtie sur un site à caractère rocailleux qui ne laisse pas infiltrer l'eau. Avec l'occupation irrégulière des points de passage naturels, les eaux de pluie transforment en bourbier certaines parties de la ville et créent même des inondations. Par ailleurs, la voirie urbaine est caractérisée par l'absence de voie bitumée et un état défectueux du réseau routier.

Par ailleurs, comme ville cosmopolite, Bakel connaît le phénomène de l'urbanisation spontanée, favorisée par des flux de migrations. Cette situation pose des problèmes d'évacuation des eaux pluviales, favorise la dégradation de la voirie urbaine et une forte pression sur le foncier.

Si l'on sait les impacts négatifs des eaux stagnantes sur l'état sanitaire des populations mais aussi des effets érosifs et dévastateurs de l'écoulement des eaux pluviales sur la voirie urbaine, de l'impact négatif d'une mauvaise gestion de l'espace communal, des efforts importants devront être déployés pour renverser cette tendance négative. Pour une meilleure prise en charge de ces préoccupations, l'urgence devra être accordée à :

- l'amélioration de la gestion des ordures ménagères,
- le renforcement des voies de communication,
- l'amélioration des taux de couverture des équipements d'électrification, d'assainissement et d'eau potable,

- la promotion de la gestion du périmètre communal et des espaces verts

5.1.2. Renforcer les équipements communautaires et améliorer l'accès aux services sociaux de base:

La réalisation de la vocation de métropole régionale sera en grande partie fonction de la capacité de la ville à résoudre les problèmes liés à l'insuffisance des couvertures en infrastructures et de l'accès aux services sociaux de base.

Hors, en raison de la pression démographique, de la forte sollicitation de l'arrière pays et des pays limitrophes polarisés, l'offre en service de qualité reste en deçà des besoins.

Relever ce défi pour la commune de Bakel signifie, promouvoir une meilleure politique de prise en charge de la demande sociale et renforcer les équipements. Il s'agit alors de donner la priorité aux investissements susceptibles d'améliorer les conditions de vie des populations.

Plus précisément, il s'agira :

- d'accroître l'offre de service par la construction, la réhabilitation et l'extension d'infrastructures et d'équipements collectifs dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture, des sports et du tourisme,
- de l'acquisition d'équipements adéquats

5.1.3. Accroître les revenus et créer des emplois:

Le chômage, la pauvreté et le sous-emploi constituent de véritables problèmes pour les populations surtout les jeunes de la ville de Bakel.
Face à la poussée démographique, la ville ne dispose pas de structure pouvant assurer d'une manière durable des emplois. Par ailleurs, la valeur ajoutée produite par les activités économiques sont très faibles pour pouvoir les réinvestir dans des secteurs porteurs de croissance.

Dans un contexte socio économique marqué par la faiblesse des ressources et l'impact de la poussée démographique sur l'offre d'emploi, il y a nécessité de promouvoir des stratégies et mécanismes opérationnels qui seront des solutions pour endiguer la pauvreté qui commence à se manifester. Ces solutions qui passeront par la création d'emplois productifs et rémunérateurs tourneront autour de :

- la promotion de micro-entreprises,
- la facilitation de l'accès au crédit et aux facteurs de production pour le financement de projets individuels ou collectffs,
- la mise en œuvre de programmes générateurs de ressources financières pour la commune,
- la création d'équipements générateurs de ressources,
- la mise en œuvre de grands chantiers créateurs d'emploi,
- la mise en place de moyens pour soutenir les activités génératrices de revenus pour les jeunes et les femmes.

5.1.4. Promouvoir une politique de bonne gouvernance et renforcer les capacités des acteurs locaux :

L'objectif global poursuivi par le PIC consiste à promouvoir le développement économique, social et culturel de la commune par la lutte contre la pauvreté, l'amélioration du cadre de vie des populations.
Cet objectif ne peut être atteint si la commune n'a pas les capacités de prendre en charge les missions dévolues. Aussi, il est urgent de promouvoir une politique de développement des capacités des conseillers municipaux, des services techniques et organisations communautaires de base qui constitue le premier jalon pour asseoir une bonne gouvernance locale.

Les actions tourneront autour de :

- la promotion d'un politique de communication de proximité,
- l'amélioration des conditions de travail du personnel
- la mise en œuvre d'un plan de formation des élus, des opérateurs, des organisations et des services techniques

5.2.Actions prioritaires programmées

Les projets retenus sont des leviers principaux de la mise en œuvre du PIC. Ils ont pour objectifs d'une part de lever les contraintes aux quelles est confrontée l'institution communale et d'autre part d'améliorer les conditions de vie des populations.

L'identification des actions à mettre en œuvre a été faite par les principaux acteurs impliqués dans le processus d'élaboration du PIC (Mairie, société civile, OCB, opérateurs économiques, services techniques, etc.). En effet, à travers une démarche participative, ces différentes couches de la société ont été impliquées dans le diagnostic de la situation des secteurs, la proposition de solutions formulées en idées de projets et leur programmation.

Les projets ont été identifiés à partir des axes d'orientations ou perspectives de développement validés lors des travaux restitution.

Le Plan d'Investissement Communal de Bakel s'étale sur six ans (de 2005 à 2010). Pour permettre un bon suivi évaluation et une meilleure gestion financière de l'enveloppe, la mise en œuvre des projets du PIC se fera en deux étapes :

- les trois premières années 2005 à 2007,
- les trois dernières années 2008 à 2010.

Chaque étape fera l'objet d'un programme d'investissements prioritaires.

Les projets retenus en leur état actuel ne peuvent pas faire l'objet de négociation avec des partenaires. Compte tenu de l'inexistence de techniciens qualifiés dans la mairie, nécessairement, l'ARD, les services techniques et d'autres compétences avérées seront impliqués pour élaborer un dossier ficelé pour chaque projet.

Axe 1 : Promouvoir une politique d'urbanisation de la ville et améliorer le cadre de vie :

Projets	05	06	07	08	09	010	MONTANT EN FCFA
1. Bitumages des axes principaux (grimpalé- station Shell - Goundeiny-RN) et l'axe SAED – Préfecture axe météo élevage, l'axe tribunal – UNESCO – l'axe Perception stade municipal l'axe carrefour pénétrante Unesco voix de contournement Goudeiny – Dar salam	x	X					*1.500.000.000*
2. création d'une nouvelle route : carrefour C / F (pénétrante RN2) – C/F Bakel , Hôtel l'Islam – BMS et le premier marché vers la poste	x	X					350.000.000
3. acquisition d'un Benn et d'une pelle mécanique	x	X					*BENN15.000.000* *PELLE20.000.000*
4. achats de poubelles en plastiques et des bacs à ordures	x	X					*2.000.000*
5. mise en place d'un dispositif de collecte des ordures ménagères	x	X					
6. reprise du réseau existant, extension de l'éclairage publique vers les zones non éclairés	x	X					*70.000.000*
7. mise à jour du lotissement de Yaguiné 2 viabilisation des quartiers de Yaguiné 2 et de Fandalé	x	X					*2.000.000*
8. restructuration des anciens quartiers (élargissement des ruelles)		X					*10.000.000*
9. aménagements des places Waoundé NDIAYE Place de l'indépendance et ses environs	x	X					*2.000.000*
10. dallage des quartiers montagneux		x					*MC 3.000.000* *ND 3 2.500.000*

							DS 1.500.000
11. réalisation du réseau de drainage des eaux pluviales	**x**						*30.000.000*
12. construction d'un village artisanal		**x**					*35.000.000*
13. acquisition d'un nouveau tracteur avec mécanique légère	**x**						*17.000.000*
14. construction d'une aire de mayeurs et des gros porteurs		**x**					*4.000.000*
15. reboisement des axes routiers	**x**						*2.000.000*
16. aménagement de la baie du fleuve avec une corniche et l'électrification		**x**	**x**				*750.000.000*
17. extension de la gare routière (électrification adduction d'eaux et rembler la devanture	**x**						*35.000.000*
18. construction de latrines modernes	**x**	**x**					
19. construction d'un port fluvial à Goudeiny						**x**	
20. aménagement d'aires de stationnement de taxi et de bus urbain	**x**	**x**					*1.500.000*
21. construction de puisards domestiques	**x**	**x**					*75.000 l'unité*
22. réhabilitation du campement « JIKKE »		**x**	**x**				*RAH 5.000.000* *EXT 10.000.000*
23. aménagement d'un domaine industriel			**x**	**x**			*36.000.000*
24. aménagement des vallées qui ceinturent la ville				**x**			*10.000.000*
25. acquisition d'une tonne à lisier			**x**				*5.000.000*
26. aménagement des nouveaux lotissements		**x**					*1000P =* *6.000.000*

AXE 2 : Renforcer des équipements communautaires et améliorer l'accès aux services sociaux de base :

Projets	05	06	07	08	09	010	Montant en f cfa
1) construire et équiper un centre d'accueil municipal					***x***		38.000.000
2) restaurer et aménager le pavillon René Caillé				***X***			6.000.000
3) construire et équiper un espace jeune						**X**	
4) Aménager la place des grandes prières		**X**					
5) Réhabiliter les locaux du campement (BMS)				**X**			6.000.000
6) Réhabiliter et équiper le CETF		**X**					**5.000.000**
7) Construire un CFPEFS et l'équiper						**X**	**20.000.000**
8) Réhabiliter et équiper la case Foyer		**X**					**5.000.000**
9) Construire une bibliothèque municipale		**X**					
10) Aménager le site des journées culturelles	**x**						
11) Construire une piscine communale					**X**		**50.000.000**
12) Appuyer financièrement les initiatives culturelles		**X**					
13) Réhabiliter les sites et monuments historiques				**X**			**5.000.000**
14) Mettre en place un service municipal de tourisme		**x**					
15) Restaurer et Equiper le campement jumelage	**X**						
16) Agrandir la salle de délibération de la mairie			**X**				**10.000.000**
17) Equiper la mairie en matériel de		**X**					**30.000.000**

sauvetage contre les noyades							
18) Construire un service communal				**X**			**30.000.000**
19) Construire un centre culturel				**X**			**20.000.000**
20) Aménager des vallées autour de la commune						**+**	
EDUCATION							
Projets	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	
1. Réhabiliter l'E M et y construire trois salles de classes		**x**					23.000.000
2. réhabiliter la garderie et y construire de nouvelles salles de classes		**x**					15.000.000
3. achever la construction de la CTP et l'équiper	**x**						
4. équiper les écoles préscolaires		**x**					5.000.000
5. construire trois nouvelles écoles préscolaires dans la commune de Bakel (grimpallé , Hlm, Ndiayega)					**x**		75.000.000
6. construire les blocs sanitaires dans toutes les écoles de la commune de même que l'électrification et l'adduction d'eau		**x**					
7. construire de nouvelles salles de classes dans les écoles primaires et les équiper			**x**				
8. construire et équiper un local pour la SCOFI						**x**	**4.000.000**
9. construire un nouveau lycée à vocation technique et économique			**x**				
10. réhabiliter, étendre et équiper l'actuel lycée		**x**					
S P O R T S							

Réhabiliter le stade municipal							
Projets	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**010**	**Motant en FCA**
1) rembler et niveler l'aire de jeu	**X**						15.000.000
2) délimiter la piste d'athlétisme	**X**						500.000
3) ériger une grille de protection	**x**						16.500.000
4) transformer les vestiaires en centre d'accueil	**x**						25.000.000
5) terminer la toiture de la tribune			**x**				40.000.000
6) mettre un portail à l'entrée	**x**						5000.000
7) poser des projecteurs							50.000.000
Réhabiliter le plateau omnisports							
Projets	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**Montant en FCFA**
1) restaurer la piste de 250 m et les aires de lutte	**x**						500.000 HT
2) retracer les aires de jeu	**x**						250.000 HT
3) réfectionner les panneaux de Basket	**x**						250.000 HT
4) construire un nouveau plateau multifonctionnel		**X**					15.000.000
5) aménager et équiper une salle de gymnastique, de maintien		**X**					
6) réhabiliter le CDEPS		**X**					
7) clôturer le périmètre	**X**						
8) construire une salle de réunion et deux bureaux		**x**					
9) daller la cour		**x**					
10) construire l'espace jeune de Bakel			**x**				
11) subventionner les structures sportives et culturelles et les doter en équipements matériels sportifs		**x**					
12) acquérir deux bacs pour la traversée du						**x**	

fleuve							
13) acquérir trois bus pour le transport municipal				**X**			70.000.000
REHABILITER LE CDEPS							
Projets	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**MONTANT**
1) Restaurer les anciens locaux	/						500.000 F CFA
2) Clôturer le périmètre	/						2.000.000 F CFA
3° Construire et équiper une salle de gymnastique de maintien et de dojo		**+**					
4°Daller la cour	/						4.500.000 F CFA
5° Construire les locaux Bureaux : 04 Salle de réunion : 01		**+**					
6° Former des initiateurs sportifs (30) 22 en football 04 basket ball 04 hand ball	/	**+**	**+**				 2.500.000 f cfa 2.500.000 f cfa 2.500.000 f cfa
7° Former des entraîneurs de 1er degré (10)			**+**				1.500.000 f CFA
8° Former les administratifs du sport	/	**+**	**+**				200.000 200.000 200.000 fcfa
9° Former des auxiliaires du sport (arbitre – juges)	/	**+**	**+**				500.000 500.000 F CFA
S A N T E							
Projets	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**MONTANT EN F CFA**
1) construire et équiper le bloc d'accueil d'orientation des malades		**x**					

2) recruter et former trois hôtesses	**x**						
3) recruter deux sages femmes et deux Infirmiers		**x**					
4) restaurer les locaux du dispensaire municipal		**X**					
5) construire des logements pour l'ICP et la sage Femme			**X**				
6) équiper le dispensaire municipal en matériel médico – chirurgical			**X**				

AXE 3: Accroître les revenus et créer des emplois :

AXE 4 : Promouvoir une politique de bonne gouvernance et renforcer les capacités des acteurs locaux :

Projets	Coût	Lieu	05	06	07	08	09	010
1) mise en place d'un fonds financer les projets des jeunes et de femmes en priorité		Commune						
2) financement et équipements d'une salle pour l'informatique		Ndiayega III		**x**				
3) financement du programme du GIE Gassambilakhé								
4) construction et équipements d'un complexe de couture pour hommes et femmes		Commune HLM			**x**			
5) construction et équipements d'un complexe de coiffure pour hommes et femmes		Hlm			**x**			
6) construction de boucherie moderne		Hlm		**X**				
7) construction de poissonnerie moderne		Hlm		**X**				
8) construction de guérîtes sur la berge du fleuve	1.600.000	Embarcadère	**x**					
9) construction de souks	50.000	Marchés gares routières		**x**				
10) construction d'une centrale achat pour les produits agricoles								

11) construction d'une centrale achat pour les produits vétérinaires								
12) acquisition d'un complexe frigorifique	15.000.000			**x**				
13) Construction d'un abattoir municipal moderne	18.000.000	Hlm				**x**		
14) construction d'un nouveau marché		Commune						**x**
15) Appui aux activités maraîchères des femmes								
16) Financement de projets agricoles voir SDDR et SAED								
17) Création d'emploi municipaux des jeunes d'utilité publique encadreurs sportifs		Commune	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**
18) Financement de projets horticoles à Bakel voire projets horticoles **SDDR** et projets hydro agricole de la **SAED**			**x**	**X**	**x**	**x**	**x**	**x**
19) Créer des emplois municipaux jeunes d'utilité publique (encadreurs sportifs)				**x**				

1 : organisation d'atelier de sensibilisation et de formation des élus sur leur rôle et une exécution correcte de leur mission		Commune	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**	**X**
2 : création de comité de gestion, d'encadrement et d'animation dans les différents quartiers et formés leur dirigeants		Commune	**x**					
3 : équiper les services municipaux en matériels informatiques et NTIC		Commune	**x**	**x**				
4 : doter les services communaux de matériels et de moyens logistiques			**x**	**x**	**x**	**x**	**x**	**X**
5 : améliorer les conditions de travail des conseils délégués				**x**				
6 : élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication			**x**					
7 : mise en place d'un conseil des sages			**x**					
8 : élaboration et exécution d'un plan de formation pour les conseils			**x**	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**

et les acteurs locaux								
9 : construction et équipements d'un centre de formation professionnelle polyvalent				**x**				
10 : création et équipements d'un centre de formation pour les Handicapés				**x**				
11 : création des écoles sport dans tout les disciplines								
12 : création d'un centre communal de perfectionnement sportif	15.000.000							
13 : création d'un club communal								
14 : appuyer les structures sportives par des subventions			***x***					

6. Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi :

Le Plan d'Investissement Communal **(PIC)** a été articulé au PRDI notamment dans ces enjeux :

- **Consolidation de la décentralisation**
- **Développement humain Durable**
- **Valorisation des ressources et potentialités économiques**

Son élaboration et sa mise en œuvre sont de la responsabilité du conseil municipal. L'exécution de ce plan suit un processus qui se déroule en deux étapes.

6.1. Les mécanismes de mise en œuvre

Il comporte des programmes d'actions qui représentent des réponses aux problèmes identifiés dans le diagnostic. Cependant, pour rendre ces programmes opérationnels, il convient de transformer chaque idée de projet en dossier suffisamment étudié et documenté. Il s'agit de réaliser une étude détaillée montrant les objectifs, les différentes activités prévues, les résultats attendus, de donner des informations précises sur le projet.

Un comité technique dirigé par l'ARD peut à ce niveau apporter son concours notamment dans l'analyse critique des dossiers de projet.
Après évaluation, les projets dont la viabilité technique et la rentabilité financière ou l'intérêt social sont prouvés, sont proposés pour la sélection.

Compte tenu de la faiblesse ou l'inexistence de ressources financières propres destinées aux investissement, la commune, pour la mise en œuvre de son Plan d'Investissement devra s'appuyer sur :

- le Fonds d'Equipement des Collectivités locales (FECL)
- la coopération décentralisée
- le flux financier de la migration,
- les Programmes Nationaux d'Investissement Sectoriel (PDIS, PDEF
- les Programmes d'Investissement des ONG implantées dans la région

Ces ressources peuvent être utilisées pour financer des projets identifiés dans leurs plans de développement. A cet effet, la Commission statutaire chargée des Finances et du plan de procède à la sélection, à la programmation et à la budgétisation des projets jugés prioritaires en tenant compte des ressources disponibles.

La mise en place d'un cadre de concertation entre les différents acteurs devrait permettre une bonne stratégie de mobilisation des ressources et un développement harmonieux des interventions.

6.2. Les mécanismes de suivi technique :

Le suivi technique de la mise en œuvre du plan est effectué par les services techniques des collectivités locales avec l'appui de ceux de l'Etat.

Il s'agit pour ces structures de mener des investigation afin d'évaluer la mise en œuvre du PIC en se référant :

- aux objectifs poursuivis par le PIC ;
- aux moyens mis en œuvre pour sa réalisation ;
- aux effets attendus des actions et investissements.

L'ARD, en collaboration avec le Service régional de la Planification **(SRP)** et d'autres services techniques peuvent mener ce travail dont l'objectif est d'établir un bilan annuel d'exécution du PIC.